

CHARTRE DE BÉNÉVOLAT



⇒ [Montchap'help](#) : Renforcer les actions de solidarité et de proximité à Dijon, Canton 1

Les confinements ont révélé un formidable capital de générosité. Pour conserver cette dynamique et capitaliser sur les bonnes volontés de notre quartier, Clémentine BARBIER et François-Xavier DUGOURD lancent le site web Montchap'help.

Montchap'help s'appuie sur un réseau de bénévoles qui partagent le souhait de faire de Montchapet un quartier encore plus solidaire et où il fait bon vivre.

Chacun peut donner une heure ou deux de son temps pour venir en aide à un voisin dans son quartier. Réciproquement, tout habitant du quartier peut demander un coup de main pour une affaire du quotidien.

Programme solidaire : Montchap'help

Tout bénévole qui s'engage dans une action de solidarité proposée par Montchap'help se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre d'intervention des bénévoles au sein du programme Montchap'help tant en ce qui concerne l'action solidaire dans laquelle ils s'engagent, que leurs relations avec les autres bénévoles.

I. A propos de Montchap'help

La vocation initiale de Montchap'help est de partager les informations sur la gestion de la crise du coronavirus à Dijon, Canton 1. Notre objectif, faciliter le quotidien des habitants du quartier, les informer en temps réel, et publier des initiatives solidaires. Notre action vise particulièrement les familles, personnes âgées, fragiles et isolées, dont le bien-être est notre priorité à tous. Dans le contexte actuel, nous pensons que le partage, l'entraide, et le soutien envers nos proches, nos voisins sont indispensables.

Il s'agit d'un engagement 100% bénévole, autour de services gratuits, que nous coordonnons en lien avec les associations du quartier et les groupes scolaires.

Nous vous remercions pour votre implication, et votre soutien !

II. La place des bénévoles dans le Programme Montchap'help

Dans le cadre du programme solidaire Montchap'help, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivants :

1. Aide aux démarches numériques (ex :
2. Aide aux devoirs
3. Je ne jette pas, je donne
4. J'arrive dans le quartier

Chaque bénévole s'inscrit sur le site www.montchaphelp.fr pour participer au programme solidaire, en précisant l'action à laquelle il/elle souhaite contribuer, ainsi que la date et l'heure de sa disponibilité. Les référents du réseau Montchap'help en charge de la coordination de chaque action confirment l'inscription et précisent le lieu de rendez-vous pour effectuer le service (en visioconférence ou lieu physique selon les cas).

III. Les engagements de Montchap'help vis-à-vis des bénévoles

Montchap'help s'engage :

- - à informer les bénévoles sur les principaux objectifs et le fonctionnement du programme solidaire Montchap'help
- - à faciliter les rencontres avec les administrateurs du groupe, les autres bénévoles et les usagers
- - à accueillir et intégrer les bénévoles du mieux possible et faciliter l'accès à leur mission.

IV. Les engagements des bénévoles vis-à-vis du réseau Montchap'help

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre le réseau Montchap'help et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- adhérer aux valeurs de partage, de solidarité, d'entraide, de gratuité, et de bénévolat du réseau Montchap'help
- respecter son fonctionnement et ses règles d'utilisation
- ne pas demander de rétribution pour son action, comme l'entend la valeur de bénévolat défendue par le réseau au profit d'initiatives solidaires
- prendre en compte le fait que toutes les fonctions pour la mise en œuvre de son programme solidaire Montchap'help sont bénévoles. Les frais de mission éventuels occasionnés par l'accomplissement des actions solidaires sont à la charge des bénévoles qui s'inscrivent dans le programme
- assurer de façon sérieuse sa mission sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, et donc à prévenir le référent de Montchap'help en cas d'empêchement dans un délai raisonnable
- exercer son activité de façon neutre dans le respect des convictions et opinions de chacun

- demander l'autorisation au réseau avant toute prise d'initiative et toute action menée en son nom
- respecter la confidentialité des données personnelles des bénéficiaires des actions du programme Montchap'help ;

- - à bannir toute activité marchande, de démarche de vente de produits ou de services complémentaires, auprès des bénéficiaires des actions du programme Montchap'help et de son réseau de bénévoles ;
- - à signaler toute dérive, problème, ou situation grave identifiés dans le cadre de sa mission à un administrateur de Montchap'help.

Les règles ci-dessous ne sont pas exhaustives, elles découlent du bon sens, du respect et du savoir-vivre, et de cadre législatif de la République Française.

NB : *Le réseau Montchap'help et les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai raisonnable pour ne pas pénaliser les bénéficiaires du programme solidaire Montchap'help.*

Fait à :

Le :

« *Bon pour accord après lecture* » :

Nom, prénom :

Signature :